



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sclérose latérale amyotrophique

Question écrite n° 88142

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la démarche de prise en charge orthophonique des malades atteints de sclérose latérale amyotrophique (SLA) dans les Pyrénées-Orientales. En effet, pour les patients concernés par cette maladie neurologique extrêmement grave, une rééducation orthophonique régulière s'avère tout à fait primordiale tant au niveau du ralentissement, attendu de cette rééducation, de la perte de la parole que de la prévention des troubles de la déglutition et de ses complications. Or, un manque flagrant d'orthophonistes est constaté, du fait d'une réglementation très stricte ne tenant pas compte du nombre particulièrement élevé de malades atteints de SLA dans les Pyrénées-Orientales, pour un nombre croissant de patients suivis au centre SLA de Montpellier. Dans la mesure où cette réglementation apparaît donc comme particulièrement rigide au regard du phénomène d'augmentation du nombre de patients dans une région donnée, il lui demande s'il ne lui semblerait pas opportun d'examiner les moyens d'un assouplissement permettant que le principe d'égal accès aux soins soit assuré à l'égard de cette population tout à fait désarmée.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88142

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2351

Erratum de la question publiée le : 21 mars 2006, page 3183